

Pas de liberté sans sécurité intérieure

Liberté, Cohésion et Innovation – par amour de la Suisse

Avec le plus bas taux de criminalité en Europe, la Suisse a longtemps été un modèle en matière de sécurité. La situation a changé ces dernières années. Le nombre de délits atteint un pic dans les villes et les régions les plus touchées sont les cantons frontaliers avec le tourisme de la criminalité. Le besoin de sécurité est donc une priorité absolue pour notre société. Assurer la sécurité des citoyens est et reste une des fonctions principales de l'Etat et ne peut être assuré par des tiers.

1. Défis externes

- › Le niveau de criminalité préoccupant
- › La recrudescence du tourisme de la criminalité
- › L'utilisation des nouvelles technologies et les possibilités d'interactions pour commettre des actes criminels (cybercriminalité)
- › La surpopulation des prisons
- › La pression des idées religieuses

2. Liberté, Cohésion et Innovation

Liberté : la sécurité garantit la liberté. Chacun doit pouvoir se sentir en sécurité dans notre pays. En Suisse, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, il devrait être possible de se déplacer librement et sans crainte. La sécurité est aussi une des conditions de base pour le développement économique et la prospérité. Un Etat de droit libéral se doit de lutter quotidiennement contre la criminalité grâce à des lois claires, des procédures efficaces et une exécution des peines conséquente. Il faut toutefois faire preuve de discernement dans l'établissement de ces mesures car un cadre de sécurité trop fort peut aussi porter atteinte aux libertés.

Cohésion : la responsabilité individuelle reste une valeur centrale. Pour favoriser les conditions de sécurité, les citoyens sont responsables de la mise en œuvre de mesures préventives. Pour plus de sécurité, il est nécessaire d'avoir une implication dans la vie privée autant que publique : regarder au lieu de détourner les yeux, prêter attention plutôt que d'ignorer. D'autre part, l'Etat doit punir les infractions et faire respecter les lois. La coopération nationale et internationale entre les autorités a de plus en plus de raisons d'être, face au développement de la criminalité transfrontalière. La sécurité a cependant son prix. Les effectifs et les ressources financières allouées à ce secteur doivent permettre d'assurer la sécurité de la population.

Innovation : les innovations technologiques permettent de nombreuses améliorations, mais elles génèrent également de nouveaux risques. D'une part, elles allègent le processus pénal. Aujourd'hui, un cambrioleur pris en flagrant délit peut-être plus facilement confondu pour ses éventuels délits antérieurs. D'autre part, les progrès technologiques de ces dernières années dans le secteur des télécommunications offrent beaucoup de nouvelles possibilités qui peuvent être utilisées pour commettre des délits.

On peut en effet observer une augmentation de la cybercriminalité, surtout dans les cas d'escroquerie, de piratage (par ex. le vol d'identité) et de la pédocriminalité.

Nous nous battons quotidiennement pour la liberté : la Suisse doit de nouveau se placer parmi les premiers en matière de sécurité. Les lois en vigueur doivent être appliquées strictement. Parallèlement, il faut renforcer l'impression de sécurité de la population et renforcer objectivement la sécurité. La mise en place d'une politique de sécurité est délicate, parce qu'elle doit comprendre un équilibre entre liberté et restrictions. Au quotidien, il n'est pas possible de laisser la politique de sécurité empiéter sur les libertés individuelles. La sécurité est aussi un facteur important en matière d'implantation. Elle permet que des entreprises s'implantent durablement et est donc également un vecteur de création d'emplois.

La sécurité a un prix : les effectifs et les ressources financières mises au service de la sécurité doivent être suffisants pour pouvoir l'assurer. En effet, préserver et améliorer l'impression de sécurité de la population ainsi que la sécurité objective est possible par l'optimisation des forces de police, le cadre légal et l'application des règles. Dans les prisons, il est nécessaire d'assurer une capacité d'accueil suffisante. Grâce à une meilleure collaboration à tous les niveaux et l'utilisation de peines alternatives (par ex. le bracelet électronique), des économies peuvent être réalisées. De plus, il faudrait autant que possible, faire que les étrangers effectuent leurs peines dans leurs pays d'origine.

Nous créons un pays sûr : le PLR a demandé avec succès la réintroduction des courtes peines de prison et la subsidiarité des peines pécuniaires (jour-amendes) et le retour des travaux d'intérêt général. Afin de lutter contre la criminalité, le PLR soutient le renforcement des effectifs du corps des gardes-frontière ainsi que la possibilité de réintroduction temporaire du contrôle aux frontières et une meilleure collaboration tant au niveau national qu'international.

3. Nos exigences

Assurer la sécurité dans les espaces publics

- › L'optimisation des ressources humaines et financières pour assurer la sécurité.
- › L'utilisation de la vidéoprotection dans les endroits sensibles.
- › L'amélioration de la collaboration entre les autorités chargées de la sécurité, au niveau des communes, des cantons et de la Confédération (y compris les gardes-frontière), ainsi qu'avec les autorités étrangères.

Révisions législatives et améliorations des procédures pénales

- › Le succès de la révision du droit des sanctions du Code pénal.
- › L'adaptation de la Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication et du Code de procédure pénale aux technologies modernes avec le but non pas de pouvoir plus mais de mieux surveiller.
- › Rendre condamnable l'usurpation d'identité par piratage sur Internet.
- › Pour lutter contre la surpopulation carcérale et baisser les coûts de l'exécution des peines, plus de détenus étrangers doivent purger leurs peines dans leurs pays d'origine.

4. Succès du PLR. Les Libéraux-Radicaux

- › La prise en compte de propositions substantielles dans la révision en cours du code pénal, notamment pour la réintroduction des courtes peines privatives de liberté.
- › La mise en place de procédures pénales adaptées à la petite criminalité ou aux récidivistes.
- › Protection de la sphère privée, à travers le lancement d'une initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» et d'interventions parlementaires.
- › Excellent travail dans les cantons au travers de la mise en œuvre d'accords d'intégration et de l'élaboration d'accords-type entre les autorités et les clubs sportifs afin de lutter contre le hooliganisme.